



## Incident sur le lieu de travail

Par **gaelle59**, le **21/01/2009** à **19:34**

Bonjour, j'ai par inadvertence cassé les lunettes d'un collègue sur mon lieu de travail. mon assurance personnelle responsabilité civile ne veut pas prendre en charge car pour elle ce n'est pas un incident survenu dans la vie privée mais sur le lieu de travail. Mon employeur dit qu'il n'a pas à faire marcher son assurance. Qu'en est t'il dans ce cas ? merci